



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 14 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2020-01-005

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 janvier 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 10 décembre, 17 décembre 2019 et 7 janvier 2020
5. Activités de fonctionnement au 10 janvier 2020 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 10 janvier 2020 :
  - 6.1 Brandt – Factures #8601006 et #8601007
  - 6.2 Adoption
7. Taxation 2020 :
  - 7.1 Tarifications et taxation 2020 :
    - 7.1.1 Aqueduc
    - 7.1.2 Ordures
    - 7.1.3 Égouts et assainissement
    - 7.1.4 Taxation foncière
    - 7.1.5 Plan triennal d'immobilisations
  - 7.2 Règlement – Taxation et tarification 2020 des services municipaux
8. Conseil municipal :
  - 8.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption
  - 8.2 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST
9. Administration :
  - 9.1 Gestion des ressources humaines :
    - 9.1.1 Directrice générale adjointe – modification horaire de travail
    - 9.1.2 Ajustement salarial des employés municipaux
  - 9.2 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2020
  - 9.3 ADMQ – Cotisation 2020
  - 9.4 Feuillet paroissial – Renouvellement annonce publicitaire
  - 9.5 Infotech – Achat d'une banque d'heures
  - 9.6 Bureau municipal – Modifier entrée du bureau de la directrice générale

- 9.7 Confection d'une page Facebook
- 10. Voirie
- 11. Eau potable :
  - 11.1 Lettre de démission – Dépôt
  - 11.2 Entente intermunicipale pour les services en eau potable et eaux usées
- 12. Eaux usées – Conduite d'arrivée et de départ du poste de pompage principal
- 13. Service incendie :
  - 13.1 Liste des pompiers volontaires
  - 13.2 Club Social pompiers
  - 13.3 L'Arsenal – Entente d'entretien des habits de combat
  - 13.4 Achat de fournitures diverses
  - 13.5 Identification des numéros civiques
  - 13.6 Schéma de couverture de risques incendie – Plan de mise en œuvre pour l'année 7
- 14. IBE :
  - 14.1 Lettre de démission – Dépôt
  - 14.2 Entente intermunicipale pour le service d'inspecteur en bâtiment et environnement
- 15. FQM – Projet de loi 48 concernant la fiscalité agricole
- 16. Vente d'une partie du lot 3 740 933 (rue Saint-Charles)
- 17. Demandes d'aide financière :
  - 17.1 Défi OSEntreprendre
  - 17.2 Hockey Mineur Haute Beauce
  - 17.3 Hockey Mineur de St-Gédéon
  - 17.4 Décès de Mme Bernadette Cliche Rodrigue – Don à la Fondation Santé Beauce-Etchemin
  - 17.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Les amis des jeux du Québec/Estrie
  - 17.6 Centraide Estrie – Campagne de souscription
- 18. Demande d'appui – Comité de Développement de Audet (Jeux d'eau)
- 19. Varia
- 20. Dépôt de documents pour information
- 21. Répertoire du courrier reçu au 10 janvier 2020
- 22. Période de questions de l'assistance.
- 23. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Suite à une mésaventure qui s'est produite cet été, un citoyen demande à la Municipalité si elle pourrait mettre un ÉpiPen à la Caisse populaire, au même endroit que le défibrillateur. Monsieur le maire lui souligne que des informations doivent être prises avant de pouvoir donner suite à sa demande.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 DÉCEMBRE, 17 DÉCEMBRE 2019 ET 7 JANVIER 2020**

#### Résolution 2020-01-006

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### Résolution 2020-01-007

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### Résolution 2020-01-008

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 JANVIER 2020 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 10 janvier 2020 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 JANVIER 2020 :**

#### **6.1 Brandt – Factures #8601006 et #8601007**

##### Résolution 2020-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 325.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-330-14-526 *Ent et rép – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)* au poste budgétaire 02-330-16-526 *Ent et rép = Niveleuse JohnDeere 2014 (n° 16)* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes de Brandt Tractors Ltd pour l'achat de filtres divers pour la pépîne et la niveleuse :

- Facture # 8601006	797.77 \$ taxes en sus
- Facture # 8601007	444.34 \$ taxes en sus

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-330-14-526 *Ent et rép – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)* et 02-330-16-526 *Ent et rép = Niveleuse JohnDeere 2014 (n° 16)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **6.2 Adoption**

## Résolution 2020-01-010

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 167 227.44 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR DÉCEMBRE 2019

Élus municipaux	2 778.76 \$
Employés municipaux	14 730.48 \$
Pompiers volontaires	592.69 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	4 718.29 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 159.98 \$
CSST	374.66 \$
RVER (Part employé)	284.89 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : DÉCEMBRE 2019</b>	<b>25 639.75 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS DÉCEMBRE 2019

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 264.22 \$
A.D.M.Q.	318.48 \$
Association des chefs en sécurité	270.00 \$
BELL MOBILITÉ INC.	119.23 \$
CLUB OPTIMISTE SAINT-LUDGER	400.00 \$
Daniel Dupuis	50.00 \$
Essor Assurances Inc	54 498.91 \$
Fernand Dufresne Inc.	719.37 \$
Gestion Alain Laviolette Inc	850.00 \$
Hydro-Québec	4 521.90 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	1 026.16 \$
Jean-Yves Lachance	50.00 \$
JEVI CPS - Estrie	100.00 \$
Le Bottin du Granit	126.47 \$
LOUISE VILLENEUVE	1 840.73 \$
Marielle Rodrigue	50.00 \$
Pascal Dulac	249.19 \$
Réal Huot Inc	1 221.05 \$
SDE DU GRANIT	400.00 \$
Sogetel Inc	1 051.60 \$
SSQ Groupe financier	865.46 \$
Vicky Rodrigue	50.00 \$
Visa Desjardins	293.98 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : DÉCEMBRE 2019</b>	<b>75 336.75 \$</b>

### COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2019

AddENERGIE	32.95 \$
Airconfort Dodier Inc	8 628.18 \$
Alsco	43.12 \$
Association des chefs en sécurité	40.43 \$

Auto Quirion & Drouin Inc	314.32 \$
AVIZIO EXPERT-CONSEILS INC	2 402.30 \$
Bell Gaz Ltée	994.11 \$
BERNARD THERRIEN	53.32 \$
C.M.P. Mayer Inc	3 018.09 \$
CJH Robert Inc.	1 379.70 \$
Distribution Praxair	340.10 \$
ECCE TERRA	2 887.17 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	68.99 \$
ENVIRONEX	724.34 \$
Équipement de bureau Demers Inc	14.18 \$
Fernand Dufresne Inc.	256.90 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	1 284.85 \$
GROUPE CT	1 248.67 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC	5 485.00 \$
Jean Théberge	144.89 \$
Jean-François Boulet	21.50 \$
K + S SEL WINDSOR LTÉE	4 936.06 \$
LAWSON PRODUCTS	436.67 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	665.13 \$
LE GROUPE DIÉZEL	602.57 \$
L'Écho de Frontenac Inc	206.96 \$
Les Éditions Juridiques FD	421.37 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	2 504.73 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	487.59 \$
Les Services EXP Inc	2 478.13 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	222.66 \$
M.R.C. Du Granit	1 176.03 \$
Marcel Boulanger	147.17 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	8 157.05 \$
MI-CONSULTANTS	600.33 \$
Municipalité du Lac-Drolet	356.59 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	656.22 \$
Paroisse de Saint-JeanPaul II	60.00 \$
Philippe Mercier Inc	2 970.92 \$
Priorité StraT J Inc.	287.44 \$
PRODUITS SANY	125.74 \$
PUROLATOR INC.	22.21 \$
Québec MUNICIPAL	334.94 \$
R. Paré Excavation Inc	(24.66 \$)
RESTO LES P'TITS DÉLICES	340.15 \$
Robitaille Équipement Inc	1 015.23 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	276.75 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	5 271.62 \$
SIGNALISATION LEVIS	135.10 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	584.34 \$
Solutions GA	126.72 \$
Trans Auto G.F. Inc	217.13 \$
Valoris	136.55 \$
Visa Desjardins	932.39 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : DÉCEMBRE 2019	66 250.94 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : DÉCEMBRE 2019</u>	<u>167 227.44 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 7. TAXATION 2020 :

### 7.1 Tarifications et taxation 2020 :

#### 7.1.1 Aqueduc

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter le taux de base à 300 \$ tout en gardant les mêmes montants par tranche de consommation excédentaire à 100 m<sup>3</sup>.

#### 7.1.2 Ordures

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter la base de calcul à 200.00 \$. Le coût des conteneurs est ajusté en fonction de la facturation de la MRC du Granit.

#### 7.1.3 Égouts et assainissement

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter l'indice multiplicateur à 234 \$ pour la tarification *Égouts* et d'augmenter l'indice multiplicateur à 92 \$ pour les *Boues* de fosses septiques.

#### 7.1.4 Taxation foncière

Conformément au budget adopté le 17 décembre 2019, le taux général sur la valeur foncière demeurera à 1.15 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2020.

#### 7.1.5 Plan triennal d'immobilisations

##### Résolution 2020-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022 tel que présenté ;

QU'une copie de ce plan soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 7.2 Règlement – Taxation et tarification 2020 des services municipaux

##### Résolution 2020-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2020-230 intitulé RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020, POUR FIXER LE TAUX POUR LA FOURNITURE DES SERVICES, LICENCES ET AUTRES MODALITÉS ADMINISTRATIVES dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8. CONSEIL MUNICIPAL :**

**8.1 Rémunération des élus municipaux – Adoption**

Résolution 2020-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé RÈGLEMENT N° 2020-229 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LUDGER dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8.2 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST**

Résolution 2020-01-014

ATTENDU que les membres du Conseil ne sont pas automatiquement protégés par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ;

ATTENDU qu'ils sont admissibles à la protection personnelle qui permet de bénéficier de la protection accordée par la LATMP et que cette protection couvre seulement les activités exercées à titre de conseiller ou maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire à souscrire à la protection personnelle offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le montant minimum de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9. ADMINISTRATION :**

**9.1 Gestion des ressources humaines :**

**9.1.1 Directrice générale adjointe – Modification horaire de travail**

Résolution 2020-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la modification de l'article 4 du contrat de travail de madame Julie Richard afin d'augmenter à 36 heures par semaine son horaire de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.1.2 Ajustement salarial des employés municipaux**

Résolution 2020-01-016

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de janvier 2020 soit appliquée au salaire des employés réguliers de la Municipalité de la façon suivante :

- Selon l'échelon salarial de la nouvelle grille salariale auquel il a droit à moins qu'une entente différente soit inscrite au contrat de travail ou discutée et acceptée lors de l'étude du budget 2020 ;
- Le salaire de l'employé qui dépasse l'échelon supérieur est indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.2 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2020**

Résolution 2020-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la firme HB Archives SENC (Michel Hamel) de Sherbrooke soit mandatée pour continuer à effectuer la gestion des documents et des archives de la Municipalité de Saint-Ludger en 2020 ;

QUE leurs services soient retenus pour une semaine au coût hebdomadaire de 1 100.27 \$, taxes en sus, comprenant :

- L'application du calendrier de conservation ;
- La création et/ou la mise à jour du calendrier de conservation ;
- Le retrait des dossiers semi-actifs et inactifs des classeurs ;
- La préparation de la destruction des dossiers semi-actifs et inactifs qui l'exigent ;
- La production des listes de documents entreposés aux archives et des documents détruits ;
- L'application du plan de classification ;
- La création du plan de classification ;
- L'organisation et la mise en valeur des archives historiques ;
- La mise à jour continue du contenu de la base de données du logiciel de gestion ;
- Le soutien continue à la gestion des documents ou l'intervention spécifique pour résoudre un problème relié à une série de documents en particulier (ex. dossiers de propriétés, etc).

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-410 *Honoraires professionnels : Archives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.3 ADMQ – Cotisation 2020**

La directrice générale informe le Conseil municipal que sa cotisation sera renouvelée pour l'année 2019.

## **9.4 Feuillet paroissial – Renouvellement annonce publicitaire**



Résolution 2020-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de son espace publicitaire sur le feuillet paroissial au coût annuel de 140.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-340 *Dépenses de publication et d'information* ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.5 Infotech – Achat d'une banque d'heures**

Résolution 2020-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech au coût de 1 960,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-414 *Infotech – Contrat de service*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.6 Bureau municipal – Modifier entrée du bureau de la directrice générale**

Résolution 2020-01-020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le contrat de déplacement de la porte d'entrée du bureau de la directrice générale soit confié à Construction Daudry Inc. au montant de 1 951.46 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.7 Confection d'une page Facebook**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**10. VOIRIE :**

Aucun dossier.

**11. EAU POTABLE :**

**11.1 Lettre de démission – Dépôt**

Dépôt de la lettre de démission de monsieur Jean Théberge, opérateur en eau potable. Cette démission sera effective à compter du 12 janvier 2020.

## **11.2 Entente intermunicipale pour les services en eau potable et eaux usées**

### Résolution 2020-01-021

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire du 8 octobre dernier, la résolution n° 2019-10-315 a été adoptée par le Conseil municipal à l'effet d'autoriser la signature d'une entente relative au service d'opérateur à l'eau potable et eaux usées ;

ATTENDU que le 6 décembre dernier, monsieur Jean Théberge, opérateur en eau potable de la Municipalité de Saint-Ludger, a transmis par écrit qu'il mettait fin à son contrat de travail avec la Municipalité et ce, afin d'être embauché par la Municipalité de Lac-Drolet à titre d'opérateur eau potable, tel que prévu dans l'entente à signer avec les municipalités ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est d'avis que les municipalités qui emploient l'opérateur en eau potable, monsieur Jean Théberge, devraient se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal pour intégrer monsieur Théberge à l'entente relative au service d'opérateurs à l'eau potable et eaux usées, tel qu'adoptée par la résolution n° 2019-10-315 ;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-Drolet a confirmé son intérêt d'être l'employeur des ressources ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger autorise monsieur Bernard Therrien, maire et madame Julie Létourneau, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente intermunicipale relative au service d'opérateurs à l'eau potable et eaux usées, avec la Municipalité de Lac-Drolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12. EAUX USÉES – CONDUITE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL**

Discussion sur l'étude technique produite par monsieur Frédéric Blais, ingénieur chez Services EXP Inc. relativement à la conduite d'arrivée et de départ du poste de pompage principal traversant la rivière Chaudière.

Le Conseil municipal s'en tient aux recommandations faites par monsieur Blais à l'effet de poursuivre le suivi de la situation et investigation à l'été 2020.

## **13. SERVICE INCENDIE :**

### **13.1 Liste des pompiers volontaires**

#### Résolution 2020-01-022

ATTENDU que chaque année, il y a lieu de confirmer, par résolution, la liste des pompiers volontaires du Service incendie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire également confirmer le taux de rémunération accordé à ces pompiers volontaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE les dix-sept personnes ci-dessous nommées soient confirmées comme pompiers volontaires pour le service incendie de la Municipalité :

OFFICIERS :

- Morin Vincent, Chef pompier
- Pépin Stéphane, Ass. chef pompier
- Dallaire Simon, Lieutenant
- Arguin Stéphane, officier non urbain

POMPIERS :

- |                  |                            |
|------------------|----------------------------|
| ➤ Dulac Joël     | ➤ Paré Yves                |
| ➤ Dulac Stéphane | ➤ Pépin Alain              |
| ➤ Fecteau Steve  | ➤ Pépin-Fecteau Ian-Philip |
| ➤ Fluet Rémy     | ➤ Pépin-Lamontagne Dav     |
| ➤ Maheux Jérémie | ➤ ven                      |
| ➤ Morin Vincent  | ➤ Richard Michel           |
| ➤ Nadeau Jean    | ➤ Therrien Alain           |

QUE les tarifs horaires accordés soient ceux cités ci-dessous :

- 23.78 \$ pour une intervention dans la municipalité de St-Ludger
- 23.78 \$ pour une intervention à l'extérieur de la municipalité de St-Ludger
- 25.92 \$ pour le pompier responsable de la gestion d'un feu lors d'une intervention dans la municipalité de St-Ludger
- Salaire minimum pour un exercice d'entraînement
- 13.10 \$ pour un cours de formation et une pratique;

QUE, pour toute sortie d'intervention, un minimum de deux (2) heures soit compensé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.2 Club Social pompiers**

#### **Résolution 2020-01-023**

ATTENDU que les pompiers volontaires disposent habituellement de boissons et friandises pour consommation après leurs pratiques ou lors de réunions de travail ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que ces dépenses soient partiellement financées par les bénéficiaires et gérées sous la responsabilité du Directeur du Service Incendie de St-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QU'un montant de 550 \$ soit attribué au Service incendie de St-Ludger à cet effet ;

QU'un chèque soit émis à l'ordre de "SI St-Ludger" et que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-311 *SI St-Ludger – Participation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.3 L'Arsenal – Entente d'entretien des habits de combat**

#### Résolution 2020-01-024

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Vincent Morin, directeur du service incendie, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente d'entretien des habits de combat avec l'Arsenal selon les taux indiqués à la proposition reçue par courriel le 26 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **13.4 Achat de fournitures diverses**

##### Résolution 2020-01-025

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des fournitures suivantes chez CMP Mayer Inc. :

- 2 cylindres 4500PSI, 45 MINS, w/Valve Assy @ 1 735.00 \$ / un + tx
- 5 boyaux Megaflo (tissu) 4" x 50' rouge, Storz @ 465.00 \$ / un + tx
- 5 boyaux Kraken 1.75" x 50' NPSH blanc RWO @ 245.00 \$ / un + tx
- 5 boyaux MTSS 2.5" x 50' blanc QST @ 225.00 \$ / un + tx
- 4 facials EPIC 3 voice amplifieur Assy @ 520.00 \$ / un + tx

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – éch., app resp, extinct, boyaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **13.5 Identification des numéros civiques**

##### Résolution 2020-01-026

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 341 numéros civiques avec fournitures chez Signalisation de l'Estrie aux coûts suivants :

- 341 numéros civiques GIP en aluminium 2.1 mm @ 10.90 \$ / un + tx
- 341 capuchons pour poteaux 911 @ 0.59 \$ / un + tx
- 341 poteaux 911 (1x1x78 po) en acier galvanisé @ 9.95 \$ / un + tx
- Kit de boulons @ 420.00 \$ / un + tx

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-45-442 *Service incendie – Identification propriétés.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **13.6 Schéma de couverture de risques incendie – Plan de mise en œuvre pour l'année 7**

##### Résolution 2020-01-027

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par

résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du rapport et du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 préparé à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### 14. **IBE :**

##### 14.1 **Lettre de démission – Dépôt**

Dépôt de la lettre de démission de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement. Cette démission sera effective à compter du 6 janvier 2020.

##### 14.2 **Entente intermunicipale pour le service d'inspecteur en bâtiment et environnement**

###### Résolution 2020-01-028

ATTENDU que le 19 décembre dernier, monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité de Saint-Ludger, a transmis par écrit qu'il mettait fin à son contrat de travail avec la Municipalité et ce, afin d'être embauché par la Municipalité de Milan à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, tel que prévu dans l'entente à signer avec les municipalités ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger est d'avis que les municipalités qui emploient l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-François Boulet, devraient se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal (rés. 2019-12-414) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger autorise monsieur Bernard Therrien, maire et madame Julie Létourneau, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente intermunicipale relative au service de l'inspecteur en bâtiment et environnement, avec la municipalité de Milan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### 15. **FQM – PROJET DE LOI 48 CONCERNANT LA FISCALITÉ AGRICOLE**

###### Résolution 2020-01-029

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au Gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre régional, M. François Bonnardel, au député de Beauce Sud, M. Samuel Poulin ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **16. VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 740 933 (RUE ST-CHARLES)**

### Résolution 2020-01-030

ATTENDU que la directrice générale a été mandatée pour rencontrer monsieur Marcel Lemieux pour négocier le prix de vente d'une partie du lot 3 740 933 selon le coût proposé par le Conseil municipal (rés. 2019-10-330);

ATTENDU la contre-offre faite par monsieur Lemieux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger vende à monsieur Marcel Lemieux une partie du lot 3 740 933 d'une superficie approximative de 185 m<sup>2</sup> au coût de 2 000 \$, plus taxes si applicables ;

QUE le mandat de création de 2 lots à partir du lot 3 740 933 soit confié à Ecce Terra au coût de 800.00 \$, taxes en sus ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **17.1 Défi OSEntreprendre**

Résolution 2020-01-031

ATTENDU que le comité local du Défi OSEntreprendre de la MRC du Granit sollicite de nouveaux partenaires pour les inviter à s'associer à ses activités par la remise d'une contribution financière ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.2 Hockey Mineur Haute Beauce**

Résolution 2020-01-032

ATTENDU que l'équipe PeeWee AA Haute-Beauce se rendra au Tournoi international de Québec pour l'édition 2020 ;

ATTENDU que 2 jeunes de Saint-Ludger sont membres de ce club sportif ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QU'une somme de 70.00 \$ soit versée au Hockey Mineur Haute-Beauce pour l'année 2020 ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **17.3 Hockey Mineur de St-Gédéon**

Résolution 2020-01-033

ATTENDU que le club de Hockey Mineur St-Gédéon s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière pour permettre aux enfants de pratiquer leur sport préféré ;

ATTENDU que la Municipalité avait reçu la demande en août dernier et avait déjà versé une aide financière pour l'année 2019-2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.4 Décès de Mme Bernadette Cliche Rodrigue – Don à la fondation Santé Beauce-Etchemin**

Résolution 2020-01-034

ATTENDU que madame Bernadette Cliche Rodrigue, mère du conseiller Bernard Rodrigue, est décédée le 25 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que les témoignages de sympathie à la famille pouvaient se traduire par un don à la Fondation Santé Beauce-Etchemin ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100 \$ soit fait à l'ordre de la Fondation Santé Beauce-Etchemin en guise de sympathie à la famille de madame Bernadette Cliche Rodrigue ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.5 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Les amis des jeux du Québec/Estrie**

Résolution 2020-01-035

ATTENDU que l'organisation des Jeux du Québec Estrie s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir une aide financière afin d'assurer la continuité de leur programme et soutenir l'organisation des prochaines activités *Mes premiers Jeux* et les prochains *Jeux du Québec Régionaux* qui se dérouleront à l'hiver et l'été 2020 ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande des Jeux du Québec – Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.6 Centraide Estrie – Campagne de souscription**

Résolution 2020-01-036

ATTENDU que Centraide Estrie est actuellement en campagne de souscription et s'adresse à la Municipalité qu'elle souscrive à sa campagne de souscription ;

ATTENDU que cet organisme sollicite déjà la population ;



IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de Centraide Estrie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**18. DEMANDE D'APPUI – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE AUDET (JEUX D'EAU)**

Résolution 2020-01-037

ATTENDU que le Comité de développement de Audet demande l'appui de la Municipalité de Saint-Ludger dans le cadre de la présentation de son projet d'aménagement de jeux d'eau sur le terrain de l'OTJ de la Municipalité de Audet ;

ATTENDU que cette infrastructure peut être utilisée également par les citoyens et citoyennes de notre municipalité et ce, suite au partage de nos différentes installations en loisirs sur chacun de nos territoires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger appuie le projet du Comité de développement de Audet pour l'aménagement de jeux d'eau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**19. VARIA**

Aucun point ajouté.

**20. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 27 novembre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 16 décembre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 13 janvier 2020
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Le Marché municipal
- ⇒ Quorum

**21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 10 JANVIER 2020**

Résolution 2020-01-038

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 6 décembre 2019 et le 10 janvier 2020 est classée sous 4 rubriques :

- |            |                |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués  |
| ⇒ Général  | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l'assistance.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2020-01-039

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.